Cfdt:
SCHNEIDER ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TOUT CE QUE
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR
Territoire France

Mars 2025

Nouveau CET et dispositifs de fin de carrière.

Des dispositifs flexibles et à la carte!

La Cfdt a négocié la création de nouveaux droits pour tous les salariés.

Evolution du CET classique

Alimentation du CET classique:
- ✓ Maximum 5 jours de CP par an (proratisé pour les salariés à temps partiel)
- ✓ Dans la limite de 25 jours, et désormais 50 jours pour les salariés de 50 ans et +

Utilisation du CET Classique:
- ✓ Prise de jours de CET en repos
- ✓ Monétisation sur le PERECO et/ou PERO (max 10 jours par an)
- ✓ Paiement lors du solde de tout compte

Nouveauté : le CET fin de carrière

- ✓ A 3 ans de votre retraite à taux plein, vous pouvez demander par anticipation le versement de votre ICDR dans le CET fin de carrière, afin de la convertir en jours de repos *(la valorisation de l'ICDR dans le CET fin de carrière est basée sur 22 jours par mois. Un calcul paye sera nécessaire pour en connaitre la valeur exacte).*

- ✓ Votre demande devra être adressée au HRBP accompagnée du relevé de carrière. Le dispositif sera accessible à compter du 1er avril 2025 et fera l'objet d'une signature d'un avenant au contrat de travail

- ✓ Les jours placés dans le CET fin de carrière, qui pourront uniquement être pris en temps, permettront soit de:
  - réduire votre activité avec maintien de rémunération
  - financer des périodes d'absence plus longues

- ✓ Un recalcul du droit à ICDR réel sera effectué au moment de la demande de votre retraite. Si le delta est positif, il sera payé dans le solde de tout compte

Le CET fin de carrière est alimenté par la totalité de l'ICDR. Il n'est donc pas compatible avec les autres dispositifs utilisant l'ICDR:
- ✓ ICDR en argent
- ✓ ICDR en temps
- ✓ Le temps partiel facilité
- ✓ Le forfait jour réduit facilité

La CFDT est signataire du nouvel accord CET:

- **plus de souplesse en entrée et sortie pour le CET classique**
- **une utilisation à la carte du CET fin de carrière**

1ER SYNDICAT EN FRANCE

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider-electric.fr

Cfdt:
SCHNEIDER ELECTRIC
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

- CET fin de carrière
- Temps partiel et forfait jours réduit facilités
- ICDR en temps

De nouveaux dispositifs issus de la mise en conformité de de la NCCM chez Schneider Electric

1ER SYNDICAT EN FRANCE

D'autres dispositifs existent, conventionnels ou issus d'accords Schneider.

Temps partiel facilité et forfait jours réduit facilité

- ✓ Pour les salariés en fin de carrière
- ✓ Pour les salariés bénéficiaires de l'ICDR
- ✓ Engagement de partir à la retraite à l'issue du dispositif
- ✓ Pendant 3 mois minimum et 3 ans maximum

Maintien de la rémunération	% temps non travaillé en ICDR
	% temps travaillé SE (entre 50 et 90%)

Activité à temps partiel -> retraite progressive

- ✓ Avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite diminué de 2 ans
- ✓ Avoir au moins 150 trimestres cotisés
- ✓ Ne s'applique pas aux forfaits sans référence horaire (cadres dirigeants)

Rémunération	% temps non travaillé -> pension de retraite
	% temps travaillé SE (entre 40% et 80%) -> paye SE

Une fraction de l'ancienne rémunération ne sera pas couverte par la pension de retraite.

L'ICDR (Indemnité Conventionnelle de Départ en Retraite)

Le montant de l'ICDR est calculé avec le salaire de référence. Il correspondant à la moyenne mensuelle des revenus (base temps plein) perçus au cours des 12 derniers mois précédents la demande (ou des 3 derniers mois si plus favorable). Ce salaire de référence est proratisé par le taux d'activité moyen de votre carrière chez Schneider Electric.
Exemple : 30 ans d'ancienneté chez SE dont 15 à temps plein et 15 à mi-temps donne un taux d'activité moyen de la carrière de 75%.

ICDR	Pour toutes les entités juridiques		Spécificité SEI/SEF	
Ancienneté Schneider en ans	**Capital en mois de salaire**	**Durée dispense d'activité en mois**	**Durée dispense d'activité en mois étalée et abondée**	
De 2 à 4	0,5	0,5 mois payé 100%		1 mois payé 60%
De 5 à 9	1	1 mois payé 100%		2 mois payés 60%
De 10 à 19	2	2 mois payés 100%		4 mois payés 60%
De 20 à 29	3	3 mois payés 100%		6 mois payés 60%
De 30 à 34	4	4 mois payés 100%	6 mois payés 80%	8 mois payés 60%
De 35 à 39	5	5 mois payés 100%	8 mois payés 75%	10 mois payés 60%
40 ans et +	6	6 mois payés 100%	10 mois payés 72%	12 mois payés 60%

L'utilisation de ces dispositifs permet d'aménager la fin de carrière avec des dispenses d'activités partielles ou totales.

Ce sont de véritables avancées sociales revendiquées par la Cfdt qui atténuent l'impact des différentes réformes sur les retraites!

+ D'INFOS SUR : cfdt-schneider-electric.fr